

ASSEMBLÉE NATIONALE

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 314

présenté par

M. Michoux, M. Chavent, Mme D'Intorni, M. Michelet, M. Trébuchet, M. Chenu, M. Lioret,
Mme Lechon et M. Gery

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
